



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Dimanche 29 mai 2022	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 11 : Dégagé (Temp. : 23 °C)	Vent: 16 km/h (Sud-ouest)		
État de la piste	Courses 1 à 11 : Rapide (Variante 0 s)			
Nombre de courses	11	Courses de qualification	3 SC	Inscriptions totales 84
Total des paris mutuels	\$423,484			
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef Weber Michael	Juge associé Coles Sharla	Juge associé Stiff, Al (à distance)
--------------------------------------	-------------------------------------	---

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Une plainte a été reçue de la part d'une personne du milieu hippique au sujet du comportement envers elle dans le paddock. Elle sera examinée et une réunion sera programmée avec les deux parties impliquées afin de régler la question.
- Des retraits hâtifs ont été opérés pour les chevaux, "BIG JO" (boiteux) de la Course 3, et "RICOTTABKIDDINME" (maladie) de la Course 9. Ces chevaux ont été inscrits sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).
- L'admissibilité du cheval, "GREAT SOMEWHERE", dans la Course 3, a été remise en question, et ce, conformément à la règle de la CAJO 12.03 –un cheval, qui ne présente pas une ligne au tableau à l'allure choisie pour les six derniers départs ou qui ne présente pas de résultats statistiques au cours des 60 derniers jours francs, doit performer dans une course de qualification. Le comité

a déclaré ce cheval admissible.

Courses :

- Richard Simard et Samuel Fillion ont été autorisés à se retirer chacun de sa course respective.
1. Rien d'autre à signaler.
 2. Suite à un rapport reçu de la part du juge au départ au sujet du conducteur du #7, "JIMS BIG THRILL", (Mike Healey), qui s'était servi de son fouet avant d'entrer dans le paddock, on a demandé à M. Healey une explication pour ses actions. L'explication qu'a donnée le participant qui traitait d'une question de sécurité a été acceptée sans qu'une action règlementaire soit prise. On a pourtant réitéré à M. Healey que faire usage de son fouet après la course ne sera pas toléré. Rien à signaler.
 3. Rien à signaler.
 4. Rien à signaler.
 5. Le conducteur du #5, "BET TILL DAWN", (Mike Healey), a été averti au sujet du fait de garder en tout temps ses pieds dans les étriers. Rien à signaler.
 6. Rien à signaler.
 7. Le #6, "JUSTA BANDIT", (Jimmy Gagnon), a terminé la course distancé et devra se qualifier pour déterminer la performance. L'entraîneur en a été averti. Rien d'autre à signaler.
 8. Examen du bris d'allure survenu au #5, "JUST PLAIN NEEDY", (Drew Smyth), avant le poteau de ½ mille. Lors du bris d'allure, le #5 a provoqué une obstruction au #3, "SHAZAM BLUE CHIP", (Robert Shepherd). Aucun placement n'est requis comme le #5 a terminé la course en 6^e position, la dernière. Rien à signaler.
 9. Rien à signaler.
 10. Nous avons expliqué la règle de la CAJO 22.23.04 (d) (être en contrôle de son cheval en tout temps) à la conductrice du #5, "LOVEMYROCKINBIRD", Marie-Claude Auger, qui est rentrée dans le #6, "THE LIGHT SPEED", (Guy Gagnon), avant le poteau de ¾ de mille. Rien à signaler.
 11. Rien à signaler.

Réclamations :

Course 1

Le #2, "MISTER GODRO" (2), pour \$8,000, par Limco inc., entraîneur Victor Puddy.